

A.R.C.
société par actions simplifiée au capital de 5 000 €uros
13, Rue de Bassano – 75 116 PARIS
SIREN : 840 529 903 R.C.S. PARIS
SIRET : 840 529 903 00014

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale considérant que compte tenu de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

certifié conforme
C. d'Am